



**COMMISSION
SOCIALE, SCOLAIRE ET COMMUNICATION**

**Rapport (public)
de la séance du mercredi 16 mars 2022 à 19h00
Salle du Conseil municipal**

Présent(e)s : Mme Andrea EHRETSMANN (Présidente)
Mme Dominique BAUMBERGER (pour Mme MOREL)
M. Dante GIACOBINO
M. Federico GIACOBINO
M. Laurent PECCOUD
M. Albert SIROLI

M. François JACCARD Adjoint

Excusé(e)s : Mme Sophie BRAND
Mme Alexia MOREL

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Crise en Ukraine – selon la motion du PLR : quelles mesures prendre par la commune ?**

Mme Ehretsmann ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous. Cette séance a été convoquée en urgence, étant donné la situation géopolitique actuelle.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Crise en Ukraine – selon la motion du PLR : quelles mesures prendre par la commune ?

La motion déposée par le PLR, lors du dernier Conseil municipal, proposait à la CSSC de réfléchir sur les possibilités que la commune aurait d'aider les réfugiés de la crise en Ukraine.

Il est rappelé que les communes voisines ont déjà entrepris des actions (Anières, Hermance). La paroisse Ste-Clotilde est aujourd'hui un élément centralisateur sur le canton de Genève pour beaucoup d'actions menées afin d'aider les réfugiés ukrainiens. Des camions sont par exemple déjà partis en Pologne, chargés de vêtements.

Un commissaire souligne l'importance de mesurer les forces et faiblesses de la commune, ce qu'elle a les capacités d'entreprendre ou pas. Des réfugiés vont arriver à Genève, qui auront des besoins (travail, finances, etc.). La commune doit-elle mener une action à l'international (Pologne, Roumanie, Hongrie, etc.), ou s'occuper des gens qui ont trouvé ou trouveront un asile à Genève ? Est-elle prête à créer une structure ? Ou, comme proposé par l'Exécutif, allouer une subvention à des associations et s'en laver les mains. Ce serait se donner bonne conscience, alors qu'il y a aussi d'autres choses à faire.

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a octroyé Fr. 10'000.- à la Chaîne du Bonheur pour des actions sur place, ce qui est plus efficace que d'y envoyer des vêtements, rappelle la Présidente. De plus, toutes les informations utiles figurent sur le site Internet de la commune afin d'aiguiller les habitants qui voudraient apporter leur aide.

M. F. Jaccard pense que l'Exécutif n'a pas proposé aux élus d'allouer un montant à des associations pour se donner bonne conscience. En effet, les besoins financiers là-bas étaient urgents et cruciaux afin d'aider les gens aux frontières. Il souligne l'importance de ne pas partir dans tous les sens. Des milliers de personnes vont arriver (certaines ont été coincées ici) et des communes, Carouge par exemple, ont dû mettre tout de suite sur pied des structures d'accueil.

La promesse de don a été confirmée à la Chaîne du Bonheur.

M. F. Jaccard a fait mettre aujourd'hui, sur le site Internet de la commune, une page spéciale « solidarité Ukraine » :

https://www.corsier.ch/fr/decouvrir/actualites/?action=showinfo&info_id=1496468

Celle-ci renvoie sur :

<https://solidariteukraine.ch/>

Ce site Internet, fiable et sérieux, répond à toutes les interrogations de la population, conclut M. F. Jaccard en soulignant l'importance de faire confiance à ces associations spécialisées dans l'aide. La commune ne disposait pas de ces informations jusqu'à aujourd'hui.

Sur une question, M. F. Jaccard indique que la commune n'a pas prévu de campagne d'affichage pour le moment ; ces informations viennent à peine d'être communiquées à la Mairie. Ce sera un travail de longue haleine et des solutions seront à trouver. Mais la mise en place d'une éventuelle structure devra être bien faite.

Un commissaire ne comprend pas pourquoi les trois communes n'ont pas travaillé ensemble, comme dans le cas des bons commerces.

Les pompiers d'Anières mettent très vite des actions sur pied sans consulter personne, et ce de longue date, rappelle M. F. Jaccard. Concernant Hermance, il n'avait pas été informé.

Il s'agira effectivement d'un travail de longue haleine, pense un commissaire. Ces réfugiés vont arriver dans la région et des personnes ont déjà proposé leur aide. Ne faudrait-il pas faire quelque chose sur CoHerAn ?

M. F. Jaccard posera la question aux intéressés.

Un autre commissaire pense lui aussi qu'il faut éviter de partir dans tous les sens et regrette que la communication passe mal au sein de CoHerAn. Des mamans ukrainiennes ont déjà organisé deux-trois choses et pourraient peut-être servir d'interprètes, un journaliste genevois a été blessé là-bas et s'est fait voler tout son matériel ; la commune pourrait peut-être faire un geste pour ces personnes ? Plus tard, une aide pourrait aussi être apportée pour le déminage des zones de conflits.

Il s'agit de Guillaume Briquet. Ce journaliste, qui a couvert de nombreux conflits pour les journaux ou la télévision suisse, était le seul à être resté en Ukraine. Il pourrait par la suite être possible d'organiser une exposition de ses photos au Clin d'œil. Des familles seraient prêtes à accueillir des réfugiés.

Toutes les propositions d'hébergement doivent passer par le même organisme (Solidarité Ukraine), rappelle la Présidente en suggérant d'augmenter l'information à la population. La commune pourrait, une fois ces personnes arrivées, voir par exemple si les sociétés locales pourraient proposer leurs activités aux enfants et/ou adultes afin de favoriser leur intégration.

Un commissaire propose de convier M. Guillaume Briquet à venir un jour raconter à Corsier ce qu'il a connu là-bas. Concernant les réfugiés, CoHerAn est trop petite pour ce qui se mettra

en place, sachant que les événements et directives changent d'un jour à l'autre. Mais les communes pourraient faire remonter les informations.

M. F. Jaccard rappelle que le rôle de la commune est d'orienter les bonnes volontés sur le site Solidarité Ukraine. En effet, ces personnes seront réparties au niveau cantonal. Il recommande aux commissaires de s'en tenir à ce site, sur lequel ils pourront renvoyer tous les gens prêts à apporter leur aide. Des affichettes seront placées dès demain dans les panneaux officiels afin de diffuser les coordonnées de Solidarité Ukraine.

La Présidente propose de distribuer un tous-ménages avec cette information.

M. F. Jaccard suggère d'attendre un peu, le temps que les informations soient encore plus claires. Si le canton a besoin de l'aide de la commune, celle-ci recevra une demande précise.

Les autorités communales n'ont pour l'instant aucune information concrète, répète-t-il sur une question d'un commissaire. La structure au niveau de l'État est en train de se mettre en place. Toutes les communes s'interrogent.

L'appartement de la villa Hoffman ne sera prêt que dans 3 ans, est-il précisé.

Un commissaire suggère à l'Exécutif de demander à ce que l'information soit égale pour tous dans la région. Corsier pourra évoquer des activités locales le jour où la commune devra éventuellement accueillir des réfugiés.

Un autre commissaire demande s'il ne faudrait pas créer une structure au niveau de CoHerAn (voire de Corsier) qui serait en mesure d'organiser leur accueil (interprètes, traducteurs, bénévoles, logements, etc.). Mettre sur pied un groupe de bénévoles susceptibles d'orienter les gens sur le site de Solidarité Ukraine ou recenser ceux prêts à accueillir des réfugiés pour les aider le jour où ils arriveront.

Il faudrait créer une sorte d'association de bénévoles. Celle-ci regrouperait des habitants et des personnes de la commune. Car l'administration ne sera pas forcément en mesure de le faire.

Il faudrait alors constituer un comité, est-il relevé.

Il faut éviter que les gens se dispersent ou se découragent en leur permettant de savoir à qui s'adresser.

Tous ceux qui souhaiteraient participer pourraient donc s'inscrire, conclut un commissaire en soulignant l'importance de garder une aide financière pour plus tard.

Pour un autre commissaire, créer un comité et démarcher quelques bonnes volontés est la seule manière dont la commune pourrait actuellement anticiper.

Il est suggéré de commencer par la mise en place d'un comité ; l'information à la population devrait venir dans un second temps.

M. F. Jaccard évoquera ces questions avec les magistrats de CoHerAn, demain. Il énumère les priorités :

- Diffuser un tous-ménages (peut-être en collaboration avec les deux autres communes) sur Solidarité Ukraine afin que la population sache où elle peut se renseigner.
- Après la création du comité (à qui l'Hospice général pourra ensuite donner une ligne directrice), la Mairie pourra envoyer un tous-ménages informatif.
- Une fois les réfugiés arrivés, recherche de bénévoles pour les accueillir, etc.

Les commissaires se répartissent les tâches et contacts à prendre (mamans ukrainiennes, juriste, assistante sociale, représentante de la paroisse Ste-Clotilde, etc.).

Le comité serait pour l'instant limité à Corsier (accueil local). Il pourrait prendre l'adresse du club de loisirs.

Une personne, sans doute M. F. Jaccard, servira de liaison avec la Mairie.

Les commissaires réfléchiront aux personnes dont les professions et compétences seraient précieuses.

M. F. Jaccard souligne l'importance de rester dans la ligne de conduite avec Solidarité Ukraine afin que toutes ces personnes soient officiellement prises en charge (aide sociale, scolarisation, etc.). Le comité devra officiellement s'annoncer auprès de Solidarité Ukraine.

Le premier tous-ménages et les affichettes sortiront rapidement, afin que les habitants sachent auprès de qui se proposer.

Le comité de soutien aux réfugiés ukrainiens tiendra sa première séance le 29.3.2022 à 19h (salle du club des loisirs). La Présidente préparera et diffusera l'invitation aux commissaires ; les autres invités seront informés de vive voix.

La CSSC propose d'allouer un don exceptionnel de Fr. 500.- à M. Guillaume Briquet. À ces fins, la Présidente prendra contact avec M. Ch. Lassauce.

En l'absence de point divers, la Présidente remercie les membres de la commission et lève la séance à 20h10.

Rapport : E. Maia